



Direction des Finances

Décision n° 2023-476

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt de 40 000 000 € auprès de l'AFL pour financer les opérations d'investissement du budget annexe transports

Réf. : 7.3.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.1.3) portant délégation du Conseil à la Présidente pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c. du même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt dans le cadre de l'exécution du budget transport du présent exercice,

Décide

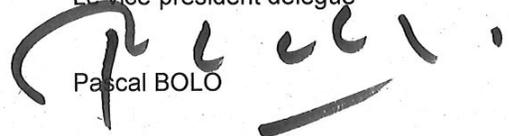
Article 1 : De contracter auprès de l'Agence France Locale un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 40 000 000 € (quarante millions d'euros)
- Durée du prêt : 20 ans
- Versement des fonds : 26 avril 2023
- Mode d'amortissement : linéaire
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt : Euribor 3 Mois (flooré à 0%) + 0,73 %
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission d'engagement : néant
- Frais de dossier : néant
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur Général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 17 AVR. 2023

Pour la Présidente
Le vice-président délégué



Pascal BOLO

Mis en ligne le: 17/04/2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230417-2023_476DEC-AU
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023